



ATLAS COMMUNAL MULCEY



Contact PnrL :
Olivier Nourrigeon
03.83.84.25.36



Cigogne blanche*Ciconia ciconia*

Photo : L. Jouve

Orchis bouffon*Orchis morio*

Photo : L. Jouve

La Rhagie*Rhagium sycophanta longi*

Photo : L. Jouve

Représentation de la zone Est du PnrL,
des villes portes et de la commune de Mulcey

Prairie
Mulcey

Photo : L. Jouve

Canal de la vieille Seille
Mulcey

Photo : L. Jouve



Atlas communal

Parc naturel régional de Lorraine

Commune de Mulcey

Prospection de terrain 2006

Synthèse et rédaction 2007

Stagiaire : Ludovic Jouve Avril à Juin 2006

L'ATLAS COMMUNAL UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNE

Le Parc naturel régional de Lorraine a développé un programme ambitieux d'analyse environnementale pour chaque commune de son territoire :

L'Atlas communal

Riche d'une expérience de plus de 10 ans, cet outil pratique s'est perfectionné et permet aujourd'hui d'accompagner efficacement les communes du Parc vers un aménagement durable de leur territoire.

Pourquoi un Atlas communal ?

→ Le but de cet outil est d'apporter à la commune la connaissance fine de son territoire au niveau écologique :

- * **connaissance des milieux**
- * **connaissance des espèces**
- * **connaissance des périmètres réglementaires**
- * **diagnostic écologique**

Dans un effort de lisibilité, c'est une lecture cartographique de votre territoire qui a été choisie ce qui permet à la fois de synthétiser les informations récoltées sur la commune mais aussi de les analyser et réaliser un diagnostic écologique. Les différentes cartes commentées sont présentées dans la première partie du document, la seconde partie est consacrée à des descriptions plus précises des espèces, milieux, périmètres...

→ Mieux informé par le biais de votre atlas, le Parc souhaite également que ce document vous aide à prendre conscience de la qualité et de la sensibilité de votre territoire ou plus simplement de satisfaire votre curiosité, comme celle de vos habitants.

Son utilisation ...

Outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire

L'Atlas communal apporte aux élus, aménageurs et tout autre utilisateur de l'espace communal, les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de documents d'urbanisme (PLU ou carte communal) de remembrement ou autre aménagement (déviation routière,...). Il s'agit là d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire du Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation

Exemple ...

L'atlas communal est un **outil essentiel** dans la réalisation du « Porter à connaissance » 1ère étape de la procédure d'élaboration du PLU ou de la carte communal, il servira ensuite tout au long de la réalisation du document d'urbanisme.

UN OUTIL PLEBISCITE

95% des maires sont satisfaits
84% le jugent utile en matière d'aménagement du territoire
97% le jugent utile en matière de connaissance et de sensibilisation sur le patrimoine naturel

Résultats de l'enquête réalisée par le Parc en 2004 auprès de 69 communes ayant reçu l'Atlas communal

Outil de préservation des milieux naturels

Le diagnostic environnemental apporté par l'Atlas communal, permet d'identifier les zones d'intérêts écologiques mais aussi les différentes menaces pouvant exister sur votre commune.

Il existe différents moyens pour protéger et gérer ce patrimoine naturel que l'ont transmettra aux générations futures. Dans une volonté commune de participer à la préservation des richesses naturelles, le Parc peut vous accompagner dans vos projets par :

- la recherche de financements
- le montage de dossiers
- un appui technique

Exemple ...

Des techniques de « renaturation » ont été employées sur des secteurs dégradés ou ayant perdu leur intérêt fonctionnel.

Dans ce cadre de nombreuses haies ont été replantées sur le territoire du Parc.

D'autres cas ont abouti à la maîtrise foncière communale de milieux très menacés ou à grande valeur écologique permettant la mise en place d'une gestion écologique du territoire concerné.

Sa réalisation ...

Cet outil nécessite 3 phases principales de travail :

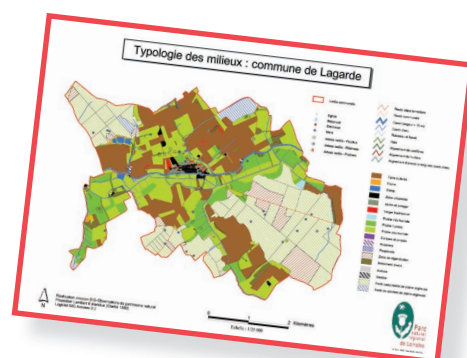
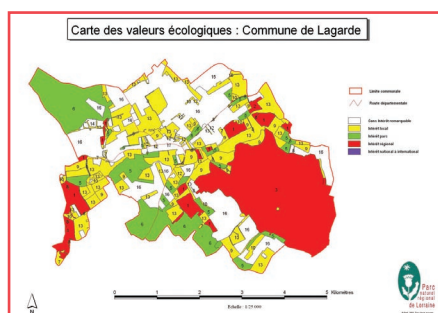


► Les prospections de terrain :

Des inventaires de la faune et de la flore sont réalisés d'avril à août par des étudiants stagiaires, encadrés par des chargés de mission du Parc, ou par des bureaux d'études. Ces prospections sont complétées par une étude bibliographique des connaissances existantes sur le territoire d'étude.

► La cartographie du territoire communal :

Une lecture précise de l'occupation du sol du ban communal aboutit à la réalisation de cartographies thématiques.



► Le diagnostic écologique :

Une synthèse des données écologiques et cartographiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes entités communales.

L'atlas communal c'est aussi ...

Une source de documentation pour les scolaires

120 stagiaires formés depuis 1993 par le PnrL

Un outil de sensibilisation les habitants au patrimoine naturel qui les entoure

AU SOMMAIRE...

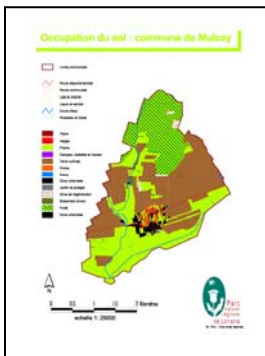
• PRESENTATION DU TERRITOIRE DE MULCEY



La vallée de la Seille

Le caractère particulier de la commune de Mulcey est sa situation géographique le long de la vallée de la Seille. Cette vallée par son caractère halophile (salé) accueille une diversité floristique exceptionnelle ...

• INTERPRETATIONS CARTOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE :



Occupation du sol de Mulcey

MULCEY DANS LE PARC :

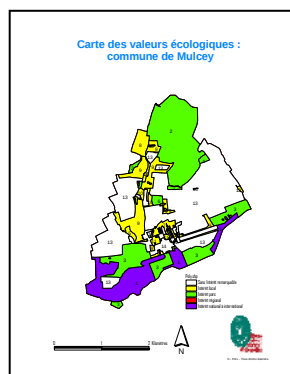
La notion de corridor écologique

L'OCCUPATION DU SOL

LA TYPOLOGIE DES MILIEUX (inventaires)

PERIMETRES DE PROTECTION REGLEMENTAIRES ZNIEFF, NATURA 2000, ...

• DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROPOSE PAR L'ATAS COMMUNAL



Carte des valeurs écologiques

Zone	Caractéristiques	Statut
1	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
2	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
3	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
4	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
5	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
6	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
7	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
8	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
9	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
10	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
11	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
12	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
13	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
14	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
15	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
16	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
17	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
18	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
19	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
20	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
21	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
22	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
23	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
24	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
25	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
26	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
27	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
28	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
29	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
30	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
31	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
32	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
33	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
34	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
35	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
36	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
37	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
38	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
39	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
40	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
41	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
42	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
43	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
44	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
45	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
46	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
47	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
48	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
49	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection
50	Zone de protection des habitats naturels d'intérêt communautaire	Statut de protection

Tableau de synthèse de Mulcey

PRESENTATION DU TERRITOIRE DE MULCEY et de ses grandes caractéristiques écologiques

La commune de Mulcey est située dans la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine, en bordure Est du Pays des Etangs, elle fait partie pays du Saulnois. Sa superficie est de 830 hectares.

D'après l'occupation du sol, la commune de Mulcey peut être scindée en deux entités, une zone située au nord de la D 38 et une autre au sud.

En effet, on observe dans la partie nord, une zone très investie par l'homme, qui comprend des vergers, vignes, friches et prairies auxquels viennent s'ajouter la plupart des terres cultivées et la zone forestière. La partie sud comprend quant à elle le village et une importante surface de prairies naturelles inclus dans le périmètre Natura 2000 « Vallée de la Seille secteur amont et petite seille » qui offre avec le milieu forestier les meilleures potentialités en terme de biodiversité.

Concernant les milieux présents sur la commune de Mulcey on peut compter cinq grands ensembles :

- Les forêts. La forêt de Bride, de type caducifoliée, est formée par le Bois de Mulcey, le Bois Perdu et le Haut Chêne. Elles accueillent une grande diversité d'espèces remarquables comme le Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*), le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ou le Triton palmé (*Triturus helveticus*) tous protégés au niveau national. Il existe d'autres zones boisées du type boisements divers qui sont distribuées de façon éparse sur la commune.



La forêt de Bride - L. Jouve



Le Sonneur à ventre jaune - L. Jouve



Le Gobemouche à collier — AS. Chaplain

La forêt est le milieu de vie de nombreuses espèces qui trouvent refuge dans un arbre mort, dans une mare, ou dans un tas de feuilles.

- Les prairies. Elles sont très bien représentées sur la commune puisqu'elles occupent 34% de la surface totale du territoire. Dans cet ensemble, on peut distinguer les prairies peu humides, des prairies humides voire très humides et les prairies halophiles (salées). Ces dernières, sont particulièrement intéressantes ; on y trouve des espèces protégées en Lorraine comme le Vulpin bulbeux (*Alopecurus bulbosus*), le Troscart maritime (*Triglochin maritimum*) et d'autres espèces caractéristiques de ce type de

prairies comme le Jonc de Gérard. On peut aussi rencontrer dans ces prairies des oiseaux de plus en plus menacés comme le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) et le Courlis cendré (*Numenius arquata*), respectivement protégés au niveau national et européen.



Les Prairies de Mulcey - L. Jouve



Le Troscart maritime - PnrL



Le Courlis cendré - F. Schwaab

- Les zones humides. Elles sont composées du Canal de la vieille Seille, des ruisseaux du Moulin et de Rabdabord avec leurs ripisylves, un petit segment de la Seille, d'un étang et de mardelles et d'ornières forestières. Ce sont surtout ces dernières qui sont intéressantes sur la commune. En effet, on peut rencontrer dans ces ornieres le Tritons palmé (*Triturus helveticus*) et le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), ainsi le Crapaud Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), cette dernière espèce est peu fréquente en Lorraine, et est protégée au niveau national tout comme les deux autres.



Ornière forestière – L. Jouve



L'étang de Mulcey - L. Jouve



Le Triton palmé - L. Jouve

- Le village et sa périphérie. On y trouve les prairies peu humides, les vergers traditionnels, les vignes et les jardins et potagers aux alentours proches du bourg qui constituent autant de refuges et de sites d'accueil pour la faune, en particulier les oiseaux.



Village de Mulcey - L. Jouve

Parc naturel régional de Lorraine



Un verger - L. Jouve



Des vignes - L. Jouve

Les cultures sont aussi très présentes sur le ban communal (40%). Du fait des pratiques agricoles, ces milieux sont souvent très pauvres en espèces animales et végétales.



Une culture de Mulcey - L. Jouve

Du fait de la coexistence de ces structures différentes, mais complémentaires, abritant de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont protégées, la commune de Mulcey est écologiquement très riche.

Aussi, la gestion du patrimoine naturel de la commune passe par la conservation des espèces remarquables, mais aussi par la préservation des haies, des petits boisements au niveau des terres cultivées et des vergers traditionnels autour et dans le village. Des actions, comme la réimplantation de haies en limite de parcelles, permettraient la mise en valeur de l'espace agricole communal par son impact positif sur la biodiversité et sur le paysage.

Mulcey dans le Parc naturel régional de Lorraine

La notion de corridor écologique

Cette carte illustre la notion de **corridor écologique** ou réseau écologique, qui prend en compte les déplacements des espèces animales, et qui est essentielle pour appréhender les aspects environnementaux d'un territoire.

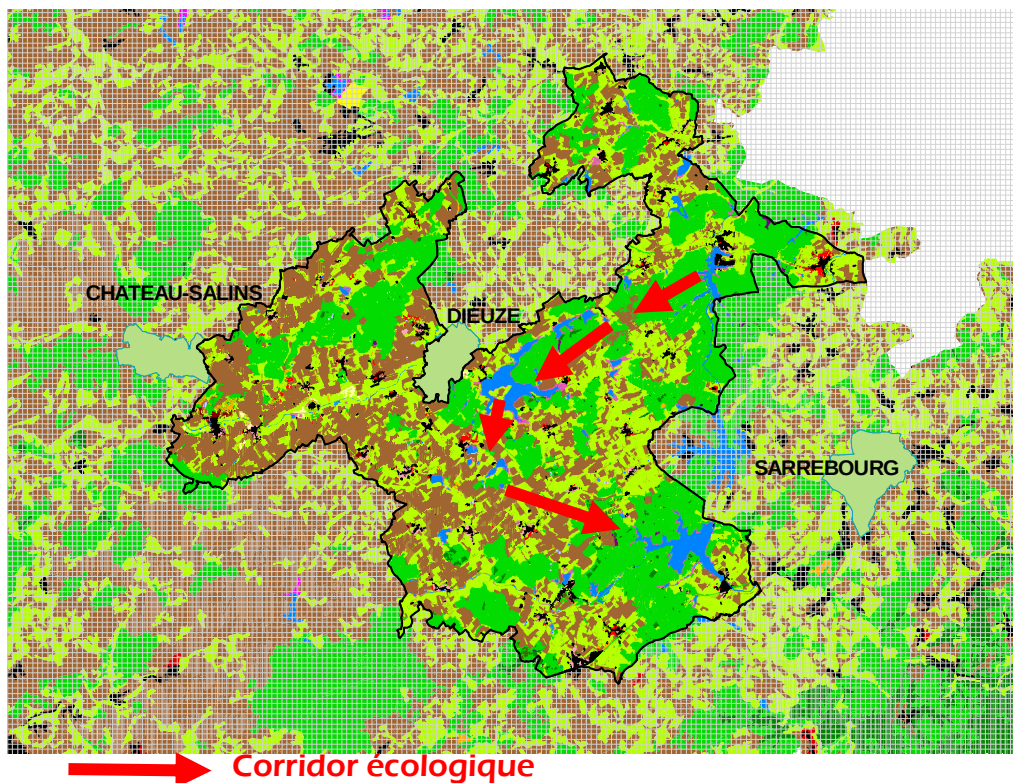
Dans la nature, **chaque espèce animale se déplace** soit de façon journalière dans un espace limité, soit de façon plus ponctuelle pour la reproduction, la nutrition ou la migration. Ces déplacements sont variables en fonction des besoins de l'espèce et de ses capacités locomotrices.

La multiplication d'infrastructures types autoroute, LGV, ... crée des obstacles à ces déplacements, les prendre en compte est donc essentiel dans toute démarche entraînant une modification du territoire.

Exemple :

Le pays des étangs abrite de nombreuses zones humides. Beaucoup d'oiseaux fréquentent ces étangs en hiver comme en été. Ils trouvent ici des sites de reproduction, des sites d'alimentation,...

Le mode de vie de beaucoup d'oiseaux d'eau nécessite la présence de plusieurs étangs dans un même secteur pour répondre à leurs besoins (nourriture, halte migratoire, reproduction, ...). Pour cela des connexions entre les étangs sont essentielles à leur survie, on dit qu'il existe un couloir entre ces milieux qui est aussi appelé : **corridor écologique**.

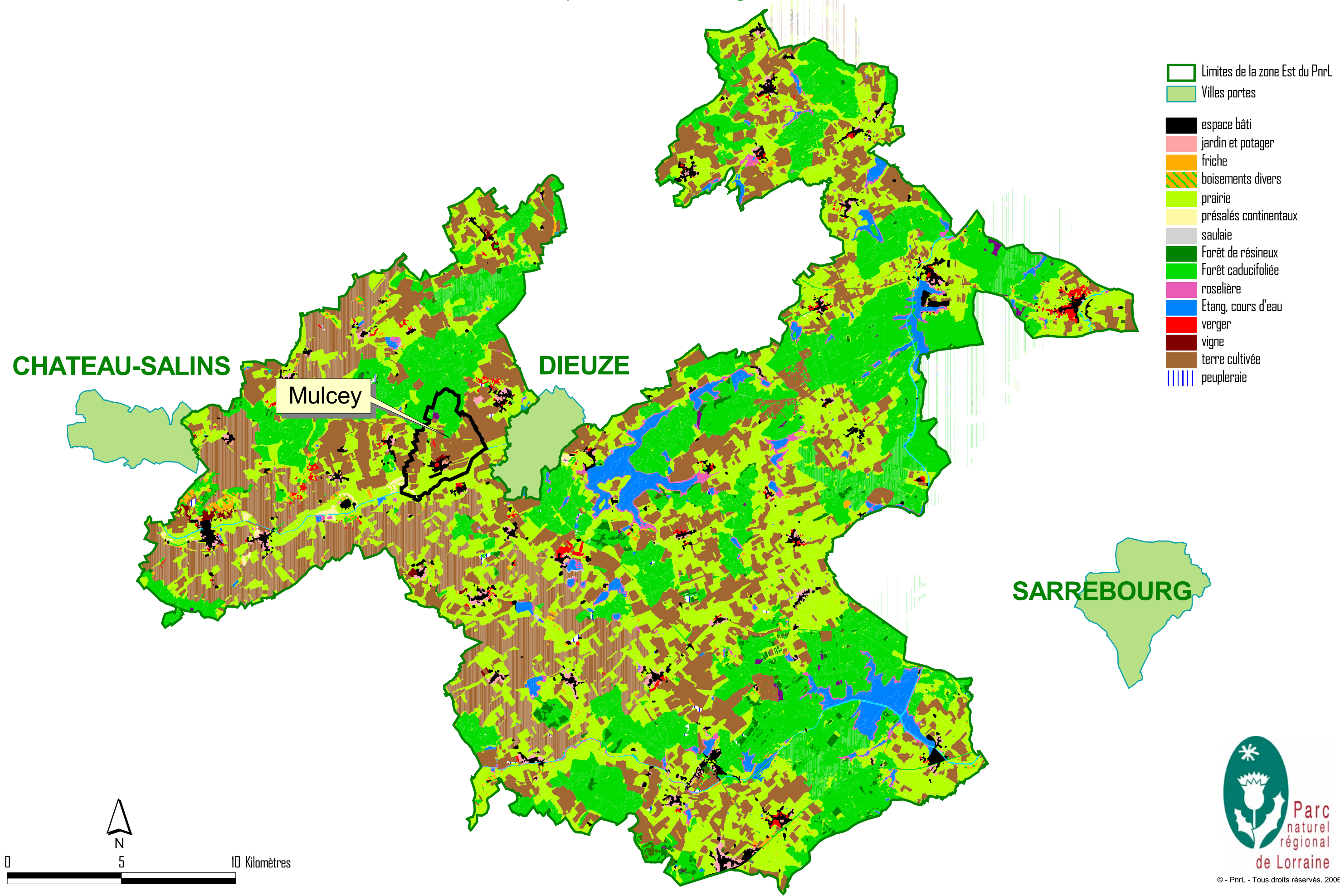


Comme l'illustre cet exemple, les connexions entre les milieux sont essentielles. Cette carte permettra de vous aider à appréhender cette notion.

Les corridors écologiques peuvent être appréhendés à différentes échelles. Ils seront explicités à l'échelle de la commune de Mulcey dans les cartes suivantes.

Occupation du sol de l'ensemble de la zone Est du PnrL

Résultats issus de l'interprétation d'images satellites SPOT IV 1999



Lecture de l'occupation du sol de Mulcey

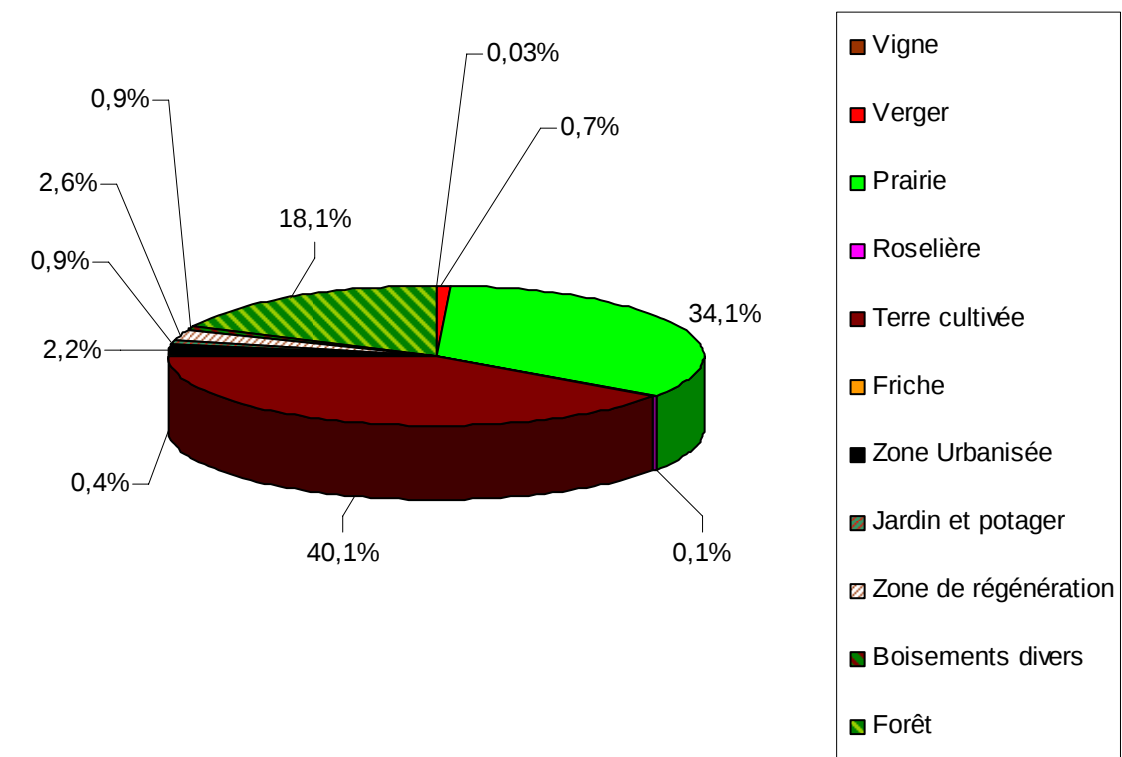
Cette carte d'occupation du sol est essentielle pour bien comprendre son territoire et ses enjeux. Elle est très utile notamment lors de la réalisation du rapport de présentation du document d'urbanisme de la commune.

La lecture de cette carte nous apporte les informations suivantes :

La commune est principalement occupée par des zones agricoles. La commune présente une **surface forestière importante** (30% de la surface totale du territoire), localisée sur sa périphérie. Le village est quant à lui situé au centre du territoire et est entouré de jardins et de quelques vergers.

Les terres cultivées recouvrent 25% de la surface du territoire. La surface **en prairies est plus importante** et occupe, quant à elle, **34%** de la commune.

Enfin, le territoire de Lagarde se caractérise par la présence du canal, de nombreux cours d'eau, d'étangs et de mares (forestières et prairiales).



D'après l'occupation du sol, la commune de Lagarde peut être scindée en deux entités de part et d'autre du canal :

- au nord du canal, une zone très investie par l'homme, qui comprend le village entouré de ses jardins et de ses vergers auxquels viennent s'ajouter la plupart des étangs, et des terres cultivées.
- La moitié sud comprend une importante surface de prairies naturelles et de forêt offrant de meilleures potentialités en terme de biodiversité.

Occupation du sol : commune de Mulcey



echelle 1: 25000



© - PnrL - Tous droits réservés.

Lecture de la carte de typologie des milieux

Cette carte appelée **typologie des milieux** complète celle de l'occupation des sols. Elle apporte de l'information supplémentaire comme :

- **Les structures végétales** (haies, arbres isolés, alignement le long des cours d'eau,...). Les plus intéressantes des points de vue environnemental ou paysager pourront être préservées via un classement en « éléments remarquables du paysage ». Ce classement n'a pas de conséquences sur l'entretien des arbres. Tous les travaux sur ces éléments de paysage sont alors soumis à une autorisation pour « installations et travaux divers (ITD) » délivrée par le maire ou l'état (L442-2 du CU). Cette disposition est possible avec ou sans document d'urbanisme.



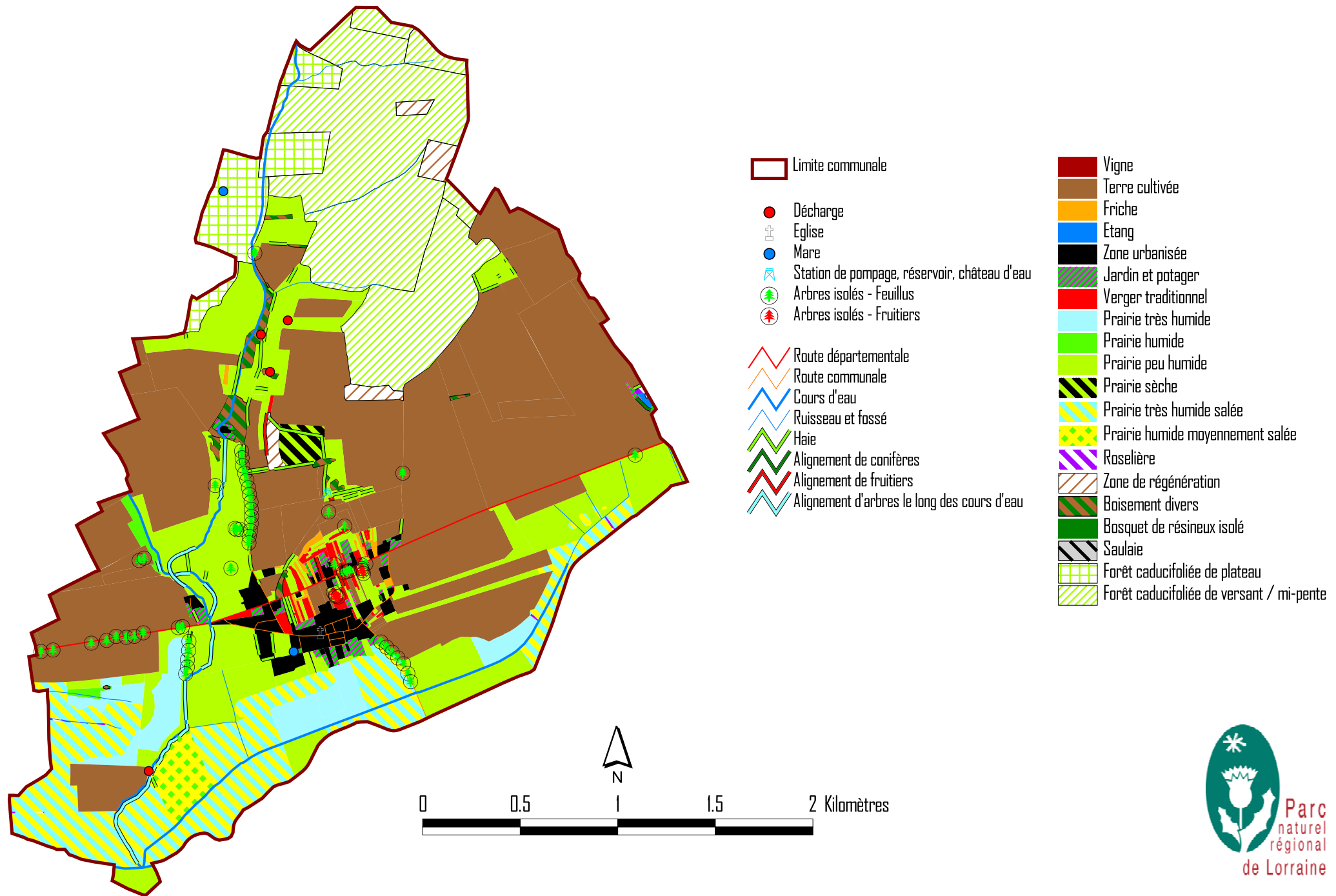
Haie sur la commune de Zommange

- **L'humidité des prairies**. Cette information est importante car cette caractéristique est souvent corrélée avec la qualité et la rareté de la flore rencontrée. En effet, les zones humides sont en forte régression au niveau national, la cause principale est l'intensification des pratiques agricoles et le recours souvent systématique au drainage. Ces milieux renferment une flore très particulière qui, par conséquent, décline elle aussi.
- **La présence de mares** en prairie ou en forêt. Comme pour le niveau hydrique des prairies ces milieux sont en danger ainsi que la faune et la flore qui y sont associées. Sur sollicitation des propriétaires, le Parc naturel régional de Lorraine a mis en place un programme de conseil (emplacement des haies, essences à choisir,...) et d'aide en matière de renaturation qui peut s'appliquer tant au niveau des mares que des haies.



Création d'une mare dans le cadre du programme renaturation

Typologie des milieux : commune de Mulcey



Lecture de la carte des périmètres et zones d'inventaires

Cette carte illustre tous les périmètres réglementaires concernant les milieux naturels qui existent sur votre commune.

La mise en place de ces périmètres est née de différents besoins en matière de protection des milieux naturels, chaque périmètre est soumis à une réglementation qui lui est propre.

En quelques mots :

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

- *Naissance* : 1982 initié par le Ministère de l'Environnement
- *Définition* : Localisation et description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire.

NATURA 2000 : Réseau de sites naturels

- *Naissance* : 1979 et 1992
- *Définition* : Ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.
- *Régime juridique* : application des directives européennes "**Oiseaux**" et "**Habitats**".

RAMSAR : Convention sur les zones humides

- *Naissance* : 1971-Traité intergouvernemental, 1986-Adhésion de la France
- *Définition* : Zone Humide où est mis en évidence la nécessité de maintenir et de préserver les caractéristiques écologiques et les richesses, par une utilisation rationnelle des ressources.
- *Régime juridique* : c'est un label de reconnaissance international, et non une protection réglementaire ou une mesure contraignante.

ENS : Espaces Naturels Sensibles

- *Naissance* : 1995
- *Définition* : Périmètre sur lequel le département met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public
- *Régime juridique* : Articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme ; Circulaire n° 95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

ENR : Espaces Naturels Remarquables

- *Naissance* : 1999
- *Définition* : Site pour lequel une fiche descriptive est réalisée de façon à mettre à disposition des acteurs les informations relatives au patrimoine naturel du site.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

- *Naissance* : 1976
- *Définition* : Préserver des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie d'espèces protégées. Protéger des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique.
- *Régime juridique* : article L211-2, R211-12, R211-14 du Code Rural

Le détail des périmètres concernant votre commune est précisé dans une fiche en annexe

Périmètres et zones d'inventaire : commune de Mulcey

 Limite communale

 Site Natura 2000

 Znieff de type 1

 ZNIEFF de type 2

 ENS

 Zone urbanisée

 Route départementale

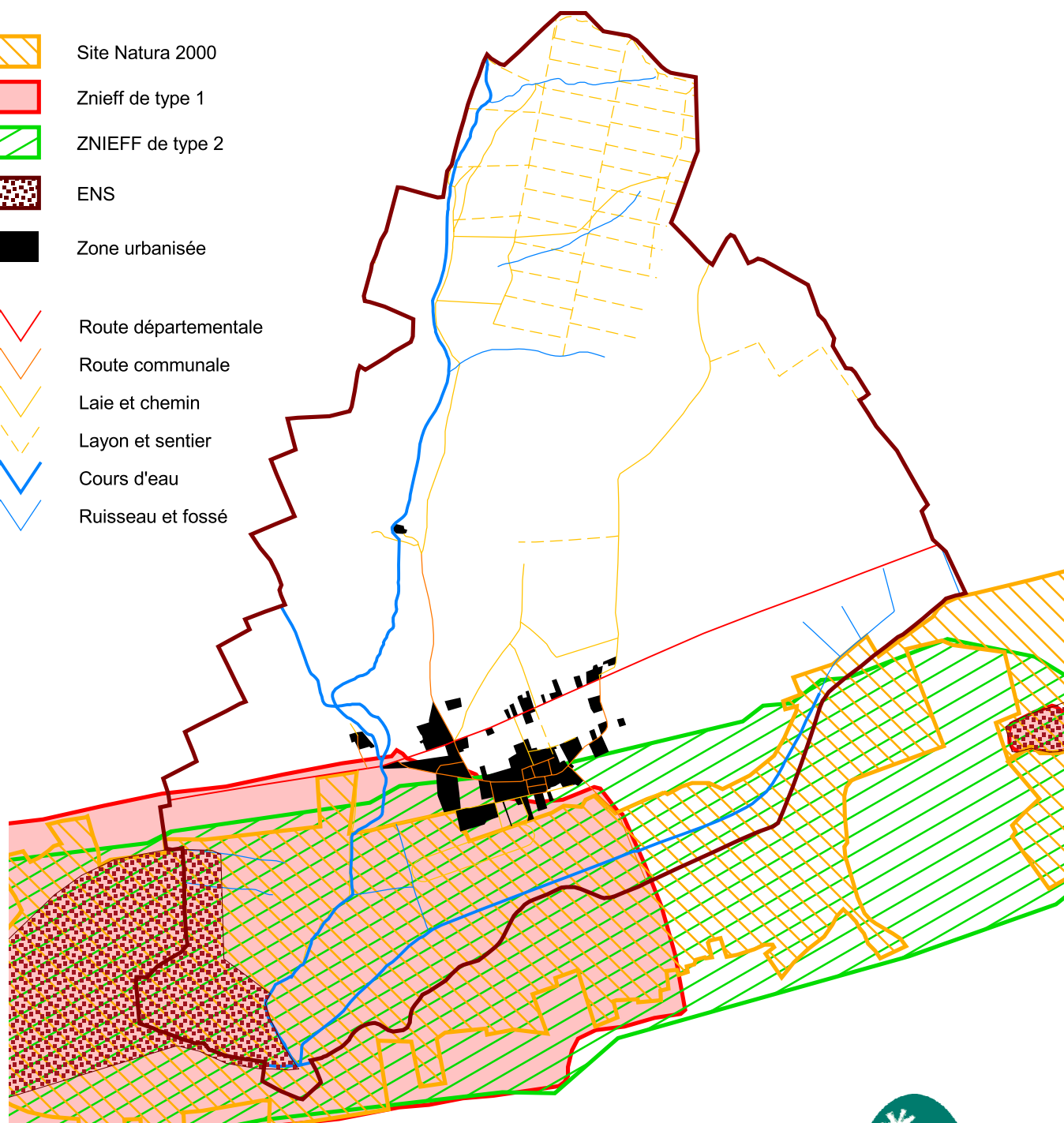
 Route communale

 Laie et chemin

 Layon et sentier

 Cours d'eau

 Ruisseau et fossé



Lecture de la carte des valeurs écologiques

La carte des valeurs écologiques couplée au tableau de synthèse représente le diagnostic écologique de la commune.

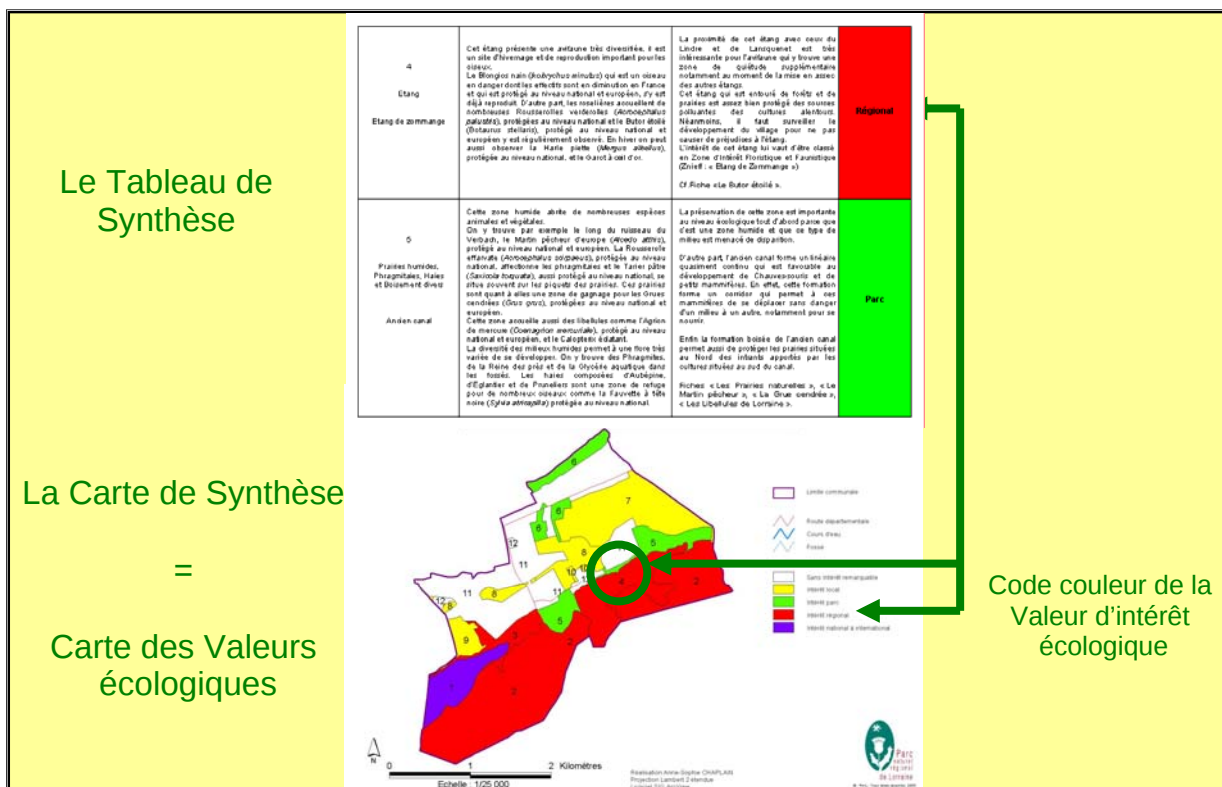
En effet, l'analyse des inventaires floristiques et faunistiques combinée à celle des cartographies a permis de caractériser plusieurs « zones » d'intérêts variables sur votre ban communal. Pour chaque « zone », une description sommaire du patrimoine écologique présent et une description des potentialités du milieu est réalisée.

La somme de ces informations a permis d'affecter un intérêt écologique s'échelonnant de faible à internationale à chacune des zones.

Pour vous faciliter la lecture de ces documents une notice de lecture est présentée ci contre.

Cette carte vous sera essentielle pour connaître les enjeux écologiques existants sur votre commune. Elle vous permettra :

- D'avoir une vision globale de la qualité écologiques des milieux composants votre territoire.
- D'avoir en votre possession de nombreux éléments en amont de l'élaboration d'un document d'urbanisme sur votre commune.
- D'initier des actions de gestions, de restauration ou de conservation écologique sur des terrains communaux ou privé.



NOTICE DE LECTURE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologiques en vis à vis. *De la gauche vers la droite on a :*

Le lieu-dit et le type de milieu : cette colonne comporte les noms propres des lieux-dits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

Le patrimoine naturel : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombre de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuelle et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposés toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

L'intérêt écologique : cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

Sans intérêt remarquable (en blanc) : ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie...)

Intérêt Local (en jaune) : ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques ...). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes, d'où leur intérêt.

Intérêt Parc (en vert) : ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leur rareté leur confère donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

Intérêt Régional (en rouge) : ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

Intérêt National ou International (en violet) : ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voire international (ex : mares salées, prairie à courlis cendré ...).

Lieu-dit et description	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et Potentialités du milieu	Intérêt
1 Prés salés continentaux Le long du canal de la Seille, Le Pâquis, le Saule Vert	Cette zone humide est salée, elle abrite de nombreuses espèces animales et végétales. On y trouve une flore particulière avec des espèces halophiles (qui aiment le sel), on peut citer : le Jonc de Gérard (<i>Juncus gerardii</i>), le Vulpin bulbeux (<i>Alopecurus bulbosus</i>) et le Troscart maritime (<i>Triglochin maritimum</i>), ces deux dernières espèces étant protégées au niveau régional. L'avifaune elle aussi est particulière, puisque on y trouve le Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>) et le Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>), tous deux protégés au niveau national. Des pêches électriques récentes (CSP, 2006) ont montré la présence du Barbeau fluviatile (<i>Barbus barbus</i>) et de la Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>). Cette dernière, aussi appelée Loche épineuse en raison de son épine bien développée sous l'œil, est protégée au niveau national et européen.	Ces prairies qui sont inscrites dans le périmètre Natura2000 « Vallée de la Seille, secteur amont et petite Seille », sont des habitats rares et à protéger au niveau européen. Deux Zones d'Intérêt Faunistique et Floristique sont situées dans cette vallée, il s'agit de la ZNIEFF « Plaine de Marsal », et de la ZNIEFF « Vallée de la Seille ». Ces prairies sont dans un bon état de conservation ce qui permet le développement de nombreuses espèces remarquables. En terme de gestion un fauchage après le 1^{er} Juillet sans apport de fumure ou d'engrais est à préconiser pour maintenir le cortège floristique exceptionnel de ces prairies et favoriser la nidification d'oiseaux comme le Courlis cendré. Pour les prairies de pâture seul le pâturage extensif peut-être envisager. Des prospections faunistiques et plus particulièrement entomologique (insectes) seraient intéressantes pour rechercher notamment le Cuivré des marais, papillon protégé au niveau national et européen. Cf. Fiche : le « Courlis cendré », le « Tarier des prés », le « Cuivré des marais ».	National à International

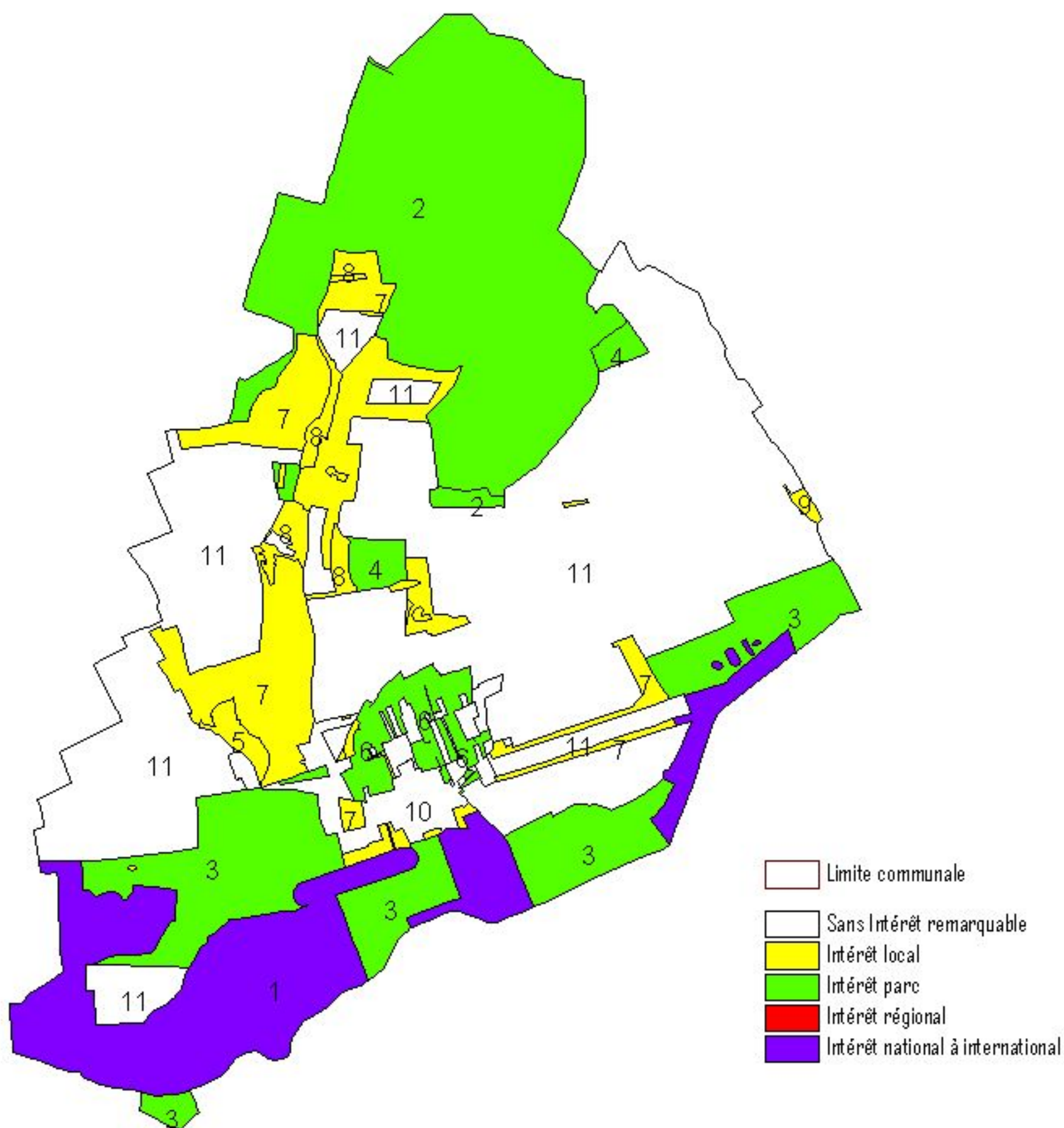
2 Milieu forestier « Forêt caducifoliée de versant mi-pente et zone de régénération » Le Bois de Mulcey, le Bois Perdu, Haut Chêne Au nord du ban communal	Ce milieu renferme un cortège floristique habituel comme le Hêtre, le Charme,... on y trouve aussi certaines espèces devenues de plus en plus rares comme la Jonquille ou le Bois-joli. Au niveau de la faune, on y trouve dans les ornières le Crapaud Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) en raréfaction au niveau européen, ainsi que le Triton palmé (<i>Triturus helveticus</i>). On note aussi la présence du Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>) oiseau en limite ouest de répartition européenne, du Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) et du Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>) dans les zones de régénération. Le Blaireau (<i>Meles meles</i>) est aussi présent. Toutes ces espèces faunistiques sont protégées au niveau national.	Cette forêt possède une diversité importante, notamment au niveau de la faune qui y trouve un endroit pour s'alimenter et se reproduire. Des prospections plus approfondies concernant le Pic cendré (<i>Picus canus</i>) seraient à effectuer sachant qu'il a été entendu une fois dans ce milieu. Cf. Fiche « Le milieu forestier », « Le Sonneur à ventre jaune », « Le Gobemouche à collier », « Le Blaireau ».	Parc
3 Prairies pâturées peu humides avec parfois quelques petites zones humides Entre les deux Seilles	La végétation rencontrée dans ces prairies est riche et diversifiée en espèces végétales malgré l'absence d'espèces remarquables. On trouve dans ces prairies pâturées des espèces comme la Colchique d'automne, la Centaurée jacée et le Lychnis fleur de coucou. Le Jonc glauque et la Laîche des rives affectionnent les zones les plus humides de ces prairies. Au niveau de l'avifaune on trouve le Tarier pâtre (<i>Saxicola torquata</i>) et le Bruant proyer (<i>Miliaria calandra</i>), tous deux protégés en France.	Ces prairies sont dans un état de conservation appauvri. Compte tenu du contexte exceptionnel de la vallée de la Seille, des pratiques plus extensives dans ces parcelles seraient intéressantes. Une attention toute particulière devra être mise en œuvre pour maintenir ces parcelles en prairie en limitant les apports organiques pour ne pas nuire aux prés salés avoisinant. Cf. Fiche « Les prairies naturelles », « La Colchique d'automne ».	Parc

4 Prairie peu humide et peu amendée Calborne, Moulin de Beck	Ces prairies sont peu amendées, elles sont situées à côté d'un boisement et présentent une diversité importante. On y rencontre des espèces oligotrophes (qui aiment les sols pauvres) comme la Tremblante, la Luzule champêtre ou le Polygala vulgaire. D'autres espèces végétales s'y développent comme la Petite pimprenelle ou encore une orchidée : l'Orchis bouc qui doit son nom à l'odeur forte et désagréable que dégage ses fleurs. Le Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>) et l'Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>) chassent tous les deux dans ces prairies. Ces deux espèces sont protégées nationalement. A noter la présence de l'Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>) et du Lézard vivipare (<i>Zootoca vivipara</i>), tout deux protégés au niveau national.	Des pratiques agricoles extensives, fauche après le 15 juin sans fumure, ni engrais permettraient le maintien de la flore oligotrophe (sols pauvres) et le maintien des espèces animales déjà présentes sur ces parcelles. Cf. Fiche : « Les Prairies naturelles », « L'Orvet fragile », « Les orchidées de Lorraine ».	Parc
5 Prairies peu humides, ripisylve et cours d'eau Le ruisseau du moulin, moulin de Mulcey	La flore des prairies est relativement banale, néanmoins, la présence d'arbres le long des prairies et du cours d'eau est très appréciée par la faune. On y trouve de nombreux oiseaux comme le Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>), le Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>) ou le Lorient d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>). Durant l'été, on peut aussi observer des libellules comme le Calopteryx vierge.	Au-delà de l'intérêt pour la faune sauvage, le maintien des structures végétales continuera à apporter de l'ombre pour le bétail, à préserver les berges du cours d'eau et à jouer son rôle brise-vent. Cf. Fiche « Les Haies », « Le cours d'eau et sa Ripisylve », « Les libellules de Lorraine ».	Local

6 Vergers, friches et prairies Les vignes	Les principaux fruitiers rencontrés sont le Cerisier, le Mirabellier, le Pommier, et le Noyer. La flore de ces vergers est classique, on y trouve, la Centaurée jacée, l'Achillée millefeuille ou encore quelques orchidées comme l'Orchis pyramidale ou l'Orchis bouc. La faune aussi est commune avec la Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>), la Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>) ou Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>) mais c'est aussi le lieu de vie de nombreux insectes.	Ces vergers péri-villageois jouent un rôle très important de tampon entre les zones cultivées et les habitations. Ils abritent une biodiversité importante. La menace qui existe sur ces milieux concerne principalement l'enfrichement qui entraîne une fermeture du milieu qui s'accompagne d'une perte de la diversité biologique. En effet, les oiseaux qui aiment chasser les insectes au sol n'ont plus accès à cette nourriture et désertent rapidement les lieux. Cf. Fiche « Les vergers », « Le Torcol fourmilier ».	Parc
7 Prairies et haies Le long du ruisseau du Moulin au nord de la D 38	La végétation rencontrée dans ces prairies est relativement riche et diversifiée en espèces végétales malgré l'absence d'espèces végétales remarquables. On trouve dans ces prairies des espèces comme la Houle laineuse et le Lychnis fleur de coucou ou la Cardamine des prés dans les zones plus humides. Ces prairies pour beaucoup bordées de haies accueillent aussi une faune diversifiée avec le Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>), la Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), tout deux protégés en France, ou encore le Lièvre et la Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>), protégée en France.	Des pratiques plus extensives dans ces parcelles avec des amendements moins importants permettraient le développement d'espèces plus rares notamment des orchidées. Cf. Fiche « Les Prairies naturelles », « La Couleuvre à collier ».	Local

8 Boisements divers	La strate arborée de ces boisements est constituée de Charmes, et de Chênes pédonculés. La strate herbacée quand à elle se compose d'Anémone sylvie, de Primevère élevée ou encore de Moscatelline. Ils accueillent aussi des oiseaux comme le Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>) et la Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>), espèces protégées au niveau national. Enfin, le Renard roux y creusent des terriers.	Ces boisements ont un rôle fonctionnel important, ils apportent un élément supplémentaire à la mosaïque des milieux. C'est pourquoi de nombreuses espèces animales y trouvent un refuge au milieu d'un ensemble de prairies et de cultures très ouvert.	Local
9 Etang La Fabrique	La flore de cet étang est classique mais la roselière accueille des espèces intéressantes comme le Bruant des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) qui un oiseau qui affectionne particulièrement ces milieux et qui est protégé en France et en Europe. De nombreuses libellules peuvent aussi s'y rencontrer avec le Calopteryx éclatant ou la Libellule déprimée.	Le maintien de la roselière au fond de l'étang est nécessaire pour pérenniser l'accueil des oiseaux. D'autre part, relier cet étang à la forêt par des bandes enherbées et par des haies permettrait aux amphibiens de venir se reproduire dans cet étang. Cf. Fiche « Les étangs ».	Local
10 village	Plusieurs granges et habitations du village sont le gîte d'une petite Chauve-souris, la Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>). Les Hirondelles des fenêtres (<i>Delichon urbica</i>) et les Hirondelles rustiques (<i>Hirundo rustica</i>) trouvent elles aussi gîte et couvert dans ce village. Toutes ces espèces sont protégées au niveau national.	A noter la création en 2006 d'une mare près de l'école qui devrait accueillir des amphibiens dès cette année. Cf. Fiche « La mare », « Les Chauves-souris ».	Faible
11 Culture Principalement au nord de la D 38	La flore de ces milieux est très pauvre. Ces zones forment le territoire de chasse pour le Milan noir (<i>Milvus nigrans</i>) protégé en Europe et la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), rapace protégé en France. L'Alouette des champs fréquente aussi fréquemment ces lieux.	Face au déclin de la flore lié aux pratiques agricoles, un emploi plus modéré de traitements phytosanitaires notamment en bordure de parcelles serait à préconiser. Cf. Fiche « Plantes messicoles ».	Faible

Carte des valeurs écologiques : commune de Mulcey



échelle : 1 / 25000 ème



QUELLES PLANTES

PEUT-ON OBSERVER

A MULCEY?



Le Populage des marais (*Caltha palustris*)

Plante vivace en touffe, feuilles en cœur et fleurs jaune d'or très vif. Habite les prairies humides, les marécages et les bois frais. Assez commun en Lorraine – Photo : L. Jouve



L'Orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis*)

Grande orchidée à inflorescence rouge-violet. Elle fleurit en mai dans les milieux humides en pleine lumière, de préférence dans les prairies de fauche – Photo : F.Reichert



Le Troscart maritime (*Triglochin maritimum*)

Plante de taille moyenne, vivace, à fleurs vertes minuscules. Habite les marais salés. Protégé en lorraine. Photo : L. Godé



Le Bois joli (*Daphnae mezerum*)

Petit arbuste à tige grisâtre, dont les fleurs roses apparaissent dès le mois d'avril dans les bois calcaires. - Photo - Y. Bernard



La Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*)

Plante vivace assez basse fleurissant en automne avant l'apparition des feuilles. Fleur rose à lilas pourpre. Habite les prairies humides - Photo :AS. Chaplain

La Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*)

Plante vivace à fleurs blanc-rose, commune des lieux humides, prairies, bords des ruisseaux, bords des routes – Photo : C. Dragone



QUELS ANIMAUX

PEUT-ON OBSERVER

A MULCEY ?



La Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Le bocage constitue son biotope de prédilection, mais elle habite aussi les friches agricoles. Souvent postée sur un perchoir à surveiller son territoire à l'affût de la moindre proie, elle se nourrit exclusivement d'insectes. Son dos est brun-roux et elle a un aspect de petit rapace. – Photo : J. Branciforti



Le Pic épeiche (*Dendrocopos major*)

Le plus gros de nos pics bigarrés, son plumage est noir et blanc avec un croupion rouge. Habite les bois, les forêts, le bocage, les parcs et jardins. - Photo : J. Branciforti



La Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)

Ce reptile, qui peut atteindre de 1 à 1.5 m, est actif le jour et non venimeux et inoffensif. Elle habite les eaux calmes ou à faible courant. Très bonne nageuse, elle se nourrit d'amphibiens, plus rarement de poissons - Photo : L. Godé

Le Paon du jour (*Inachis io*)

Facilement reconnaissable avec ses ocelles sur fond rouge, c'est un des papillons les plus présent en Lorraine. Il se rencontre dans tout les milieux - Photo : AS. Chaplain



La Grenouille rousse (*Rana temporaria*)

Elle est de teinte très variable, généralement rouge brun, jaunâtre sans rayure sur le dos. C'est une espèce relativement terrestre, ses milieux de reproduction sont les étangs ou des mares, voire des fossés. - Photo : F. Reichert



Le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*)

La femelle au moment de la ponte peut disparaître sous l'eau. Fréquente les cours d'eau avec du courant. Commune en Lorraine. Photo : R. Joncour

Le Blaireau (*Meles meles*)

Plus gros de nos mustélidés, le Blaireau habite un terrier dans un bois ou en lisière. Strictement nocturne, il est assez commun en Lorraine – Photo : F. Schwaab

